

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ents) présents :

M. GREMERET Marc, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procurat(ion)s :

M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

Etai(ents) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, Mme HELIOT Stéphanie, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Sébastien

Etai(ents) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

21/06/2024

N°2024/06/004 : SUPPRESSION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE CONTRACTUEL

Date d'affichage

21/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/07/2024

et publication du :

01/07/2024

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09/04/2024 portant suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine contractuel,

Considérant le manque de lecteurs pour maintenir en place le poste d'adjoint du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- La suppression de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine contractuel créé par la délibération n°15/2017 du 22 mars 2017, à temps non complet à raison de 1 heures 30 hebdomadaires (soit

1,50/35^e).

- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE le 01/07/2024
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE